

## **Négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité**

**New York, le 7 mars 2024**

### **Déclaration de la Belgique au nom des pays du Benelux (Belgique -- Royaume des Pays-Bas -- Luxembourg)**

#### **Modèle du G4**

Excellences, Coprésidents,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays du Benelux, du Royaume des Pays-Bas, du Luxembourg et de mon propre pays, la Belgique.

Tout d'abord, les pays du Benelux souhaitent réitérer leur soutien total à l'ambassadeur Albanai et à l'ambassadeur Marschik, coprésidents de l'IGN. Nous pensons que l'initiative des coprésidents d'organiser des dialogues structurés sur les différents modèles de réforme apporte une nouvelle énergie au processus de l'IGN et nous aide à renforcer et à construire la convergence.

Nous remercions l'ambassadrice de l'Inde, S.E. Mme Ruchira Kamboj, pour sa présentation instructive du modèle du G-4 et pour s'être engagée dans ce dialogue. Nous apprécions le fait que le modèle du G-4 fournisse des propositions détaillées sur les cinq questions clés de l'IGN.

Les pays du Benelux, comme le groupe du G-4, soutiennent un élargissement des catégories de membres permanents et non permanents. Nous sommes favorables à un élargissement limité, le nombre exact devant résulter des discussions entre les États membres sur les questions clés des "catégories de membres" et de la "représentation régionale". Nous convenons que tout Conseil de sécurité élargi devrait être plus représentatif du monde d'aujourd'hui et, en particulier, refléter les aspirations légitimes du groupe africain. En outre, nous sommes favorables à une représentation accrue des pays en développement et des États membres de petite et moyenne taille, y compris les petits États insulaires en développement, au sein du Conseil de sécurité.

Les pays du Benelux sont tout à fait d'accord avec le G-4 pour dire que des négociations fondées sur des textes sont une condition préalable à la réalisation d'une réforme globale du Conseil de sécurité. Selon nous, il est essentiel d'entamer les négociations sur la base d'un texte consolidé unique avec des attributions afin d'obtenir des résultats concrets.

Nous pensons que l'objectif global de la réforme devrait être de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus transparent, plus responsable et plus efficace. Le recours au veto a souvent empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays du Benelux sont donc fermement convaincus qu'il convient d'accorder une attention particulière aux moyens de limiter le recours au veto. Nous pensons également que l'impact négatif potentiel de pouvoirs de veto supplémentaires sur le fonctionnement d'un futur Conseil de sécurité élargi doit être examiné et discuté en profondeur.

Nous souhaiterions que le G-4 apporte des précisions sur les quatre questions suivantes :

- Premièrement, sur la question du veto : En ce qui concerne votre affirmation selon laquelle les nouveaux membres permanents auraient en principe les mêmes responsabilités et obligations que les membres permanents actuels, comment pensez-vous que votre modèle pourrait contribuer à renforcer la responsabilité et l'efficacité du Conseil ? Votre modèle prévoit-il des mesures visant à limiter le droit de veto de tous les membres permanents dans un Conseil élargi ?
- Deuxièmement, en ce qui concerne la révision proposée. Votre modèle prévoit que les nouveaux membres n'exerceront pas leur droit de veto tant qu'une décision n'aura pas été prise lors d'un réexamen qui aura lieu 15 ans après l'entrée en vigueur de la réforme. Pourriez-vous développer sur la révision envisagée et les éléments qu'elle impliquerait ?
- Troisièmement, concernant le rôle des membres non permanents au sein du Conseil élargi. Les pays du Benelux estiment que des processus décisionnels inclusifs et transparents devraient être des aspects clés de tout Conseil de sécurité réformé. Selon nous, le principe directeur devrait être qu'un Conseil élargi ne devrait pas rendre plus difficile la contribution active des membres non permanents aux travaux du Conseil. Tous les membres élus devraient avoir la possibilité de présider des organes subsidiaires et de servir de correspondants ou de co-responsables de dossiers pendant leur mandat au Conseil. Nous pensons également que le Conseil de sécurité devrait être invité à envisager de prendre des mesures pour garantir que les membres non permanents du Conseil de sécurité élargi exercent la présidence du Conseil au moins une fois au cours de leur mandat. Comment votre modèle de réforme garantirait-il un rôle significatif et actif aux membres non permanents ?
- Quatrièmement, en ce qui concerne le processus IGN, dans votre lettre aux coprésidents de l'IGN du 28 décembre 2023, vous mentionnez que le G-4 est ouvert à la révision de son modèle. Quelles sont vos suggestions pour favoriser la convergence entre les modèles de réforme proposés par les États et les groupes et sur quelles questions clés voyez-vous une possibilité de faire preuve de flexibilité ?

Messieurs les coprésidents, je voudrais conclure en réitérant que les pays du Benelux continueront à s'engager positivement dans le processus IGN et resteront déterminés à faire avancer la réforme du Conseil de sécurité.

Je vous remercie de votre attention.